



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 16 juin 2025

Présidence : M. Béat Grand, Président

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

- vu** le préavis N° 02/2025 de la Municipalité du 7 avril 2025 relatif aux comptes 2024 ;
- ouï** le rapport de la commission de gestion et des finances,
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

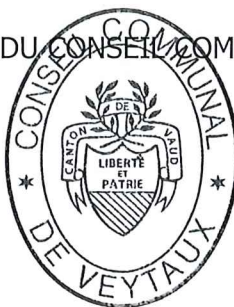
1. d'approuver les comptes relatifs à l'exercice 2024 ainsi que le bilan au 31 décembre 2024, tels que présentés ;
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion des comptes pour l'année 2024.

Ainsi délibéré en séance du lundi 16 juin 2025.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

Le Président :

B. Grand



Le Secrétaire :

D.-J. Alves de Almeida